

DES Simtrain ©
tél : - - - - -

RECTIFICATIFS					
N°	Dates		N°	Dates	
	Edition	Application		Edition	Application

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

5906 - MARSEILLE St CHARLES - NIMES par LGV
MARSEILLE BLANCARDE
E.P. DE LA JOLIETTE

1. Caractéristiques Générales d'exploitation

1.1 DISPOSITIONS COMMUNES

- Double voie
- Ligne équipées en block automatique lumineux et en T.V.M.
- Ligne équipée d'installations permanentes de contre-sens entre :
 - Marseille St Charles et Bif du tunnel de Marseille
 - Raccordement de Redessan Manduel et Nîmes
 - Toute portion TVM
- **Traction électrique en 1500 Volts**
 - Régulateur sous station de Marseille Blancarde
- **Traction électrique en 25000 Volts 50 Hz**
 - Régulateur sous station de PAR de Marseille
- Ligne régulée, poste de régulation de Marseille Poste 1 entre Marseille et Tunnel de Marseille
- Ligne régulée, poste de régulation de PAR de Marseille sur portion LGV
- Ligne régulée, poste de régulation de Nîmes Poste 1 entre Racc. de Redessan-Manduel et Nîmes
- Ligne équipées de la liaison radio avec les trains
- Ligne où les dispositions de l'annexe 1 à la C.G. S7B n°4 sont susceptibles d'être appliquées
- Ligne à circulation en avance
- Distance de couverture des obstacles : 2500 mètres

2. Distances – Installations

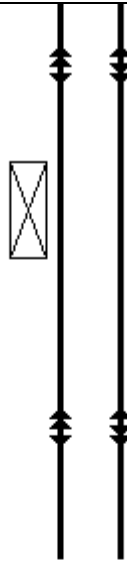


MARSEILLE St CHARLES – Bif des ANGLES – Nîmes

Etablissement		Schéma de la ligne	Radio
Désignation	Observation		
Marseille St Charles		<p>VOIR PLAN ANNEXE N° 1</p>	Canal 1
Bif. des Chartreuses			
St Barthélemy	Pk 859		
E.P. Marché d'intérêt national			
E.P. de la Delorme			

Etablissement		Schéma de la ligne	Radio	
Désignation	Observation			
Bif. V1 – V2 / V1bis – V2bis	Pk 855		Canal 1	
Bif. Des Tuilleries Aig. V1 – V2 / LGV 1 – LGV 2	Pk 853 de PLY Pk 711 de la LGV			Canal 1
Aix en Provence TGV BV	Pk 699			

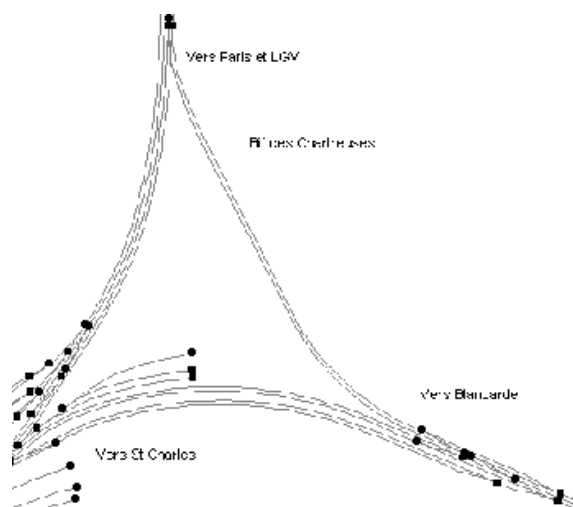
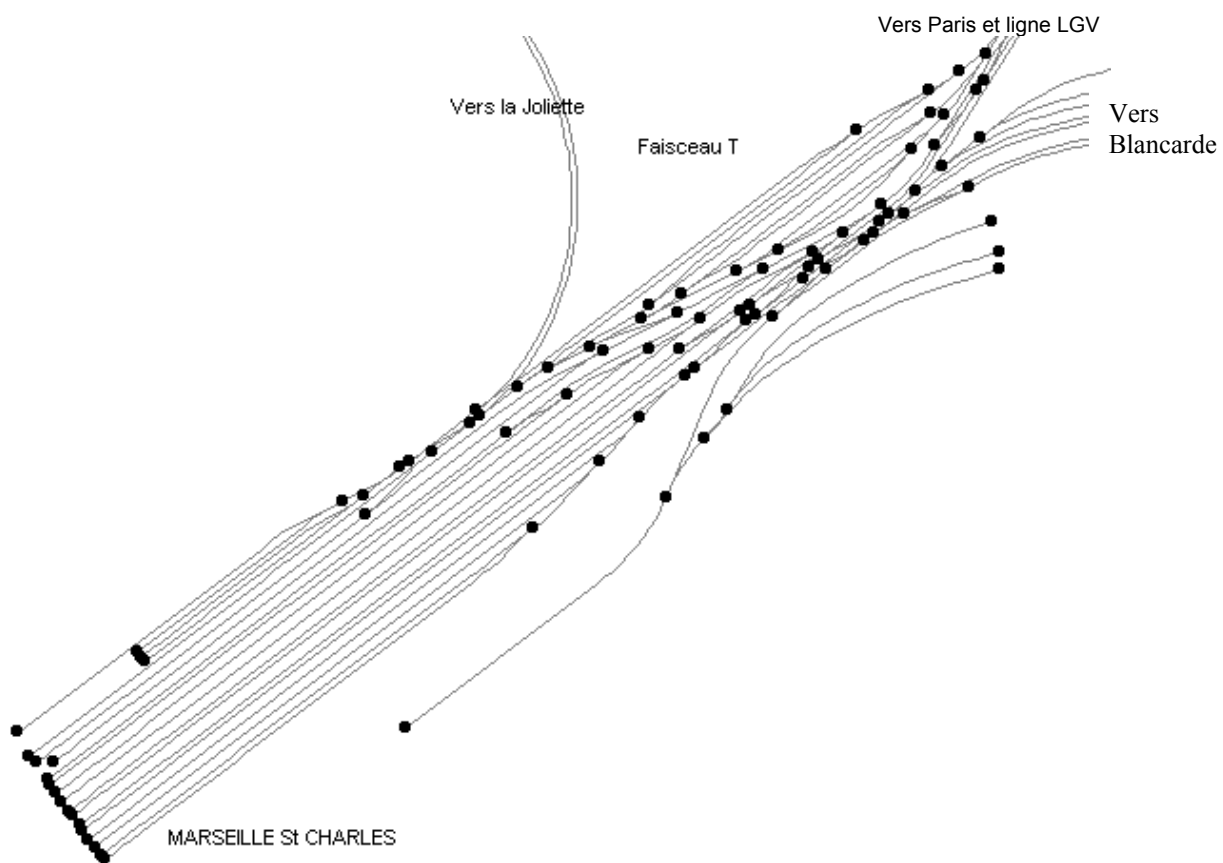
Etablissement		Schéma de la ligne	Radio
Désignation	Observation		
SEI de Lambesc	Pk 675		Canal 9
SEI de Sénas	Pk 657		
Raccordement de Cheval Blanc	Pk 652		

Etablissement		Schéma de la ligne	Radio
Désignation	Observation		
SEI de Cavaillon	Pk 644		Canal 9
Avignon TGV BV	Pk 625		Canal 6
Triangle des Angles	<u>Pk 622</u> Pk 0,0 vers MPL		
Raccordement de Redessan	Pk 25 <u>Pk 13</u> de Taras.		Canal 4

Etablissement		Schéma de la ligne	Radio
Désignation	Observation		
Redessan – Manduel	Pk 18		Canal 4
Nimes – Courbessac	Pk 23	<p>NIMES TRIAGE - VOIR PLAN EN ANNEXE N°2</p> 	
Nimes - Voyageurs	Pk 27	<p>NIMES GARAGE ET DEPOT - VOIR PLAN EN ANNEXE N°3</p>  <p>NIMES BV - VOIR PLAN EN ANNEXE N°4</p>	

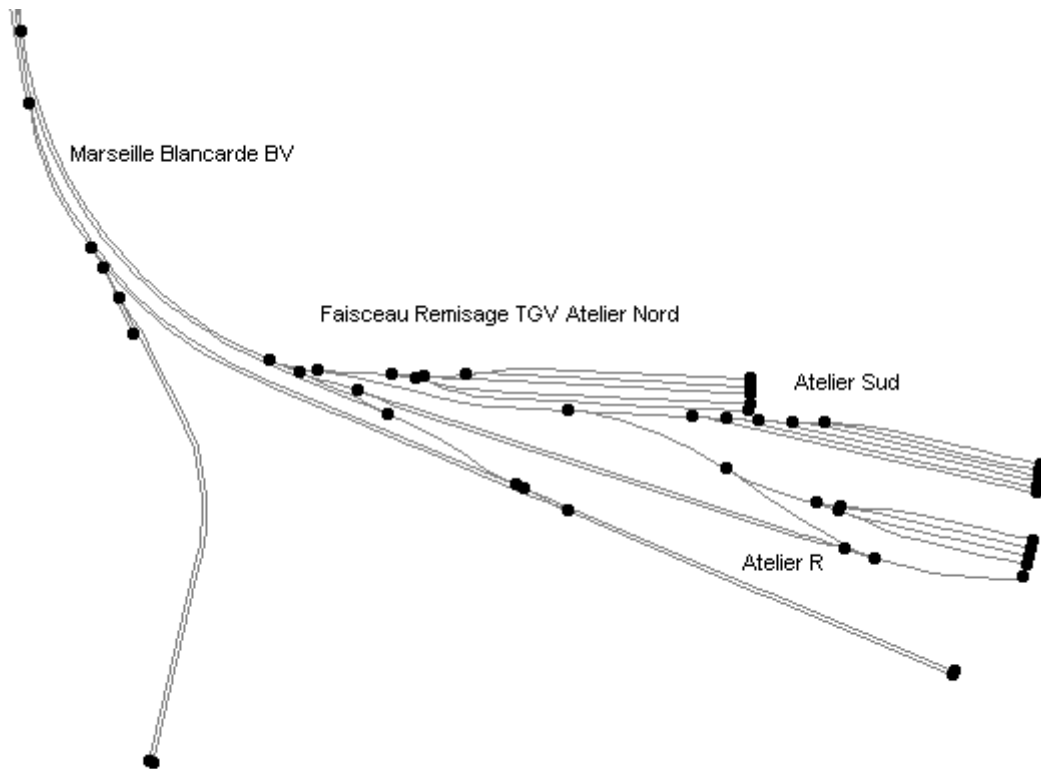
ANNEXE 1

MARSEILLE St CHARLES – DEPOT DE BLANCARDE Bif. des Chartreuses



Vers Marseille St Charles BV

Vers Marseille Blancarde



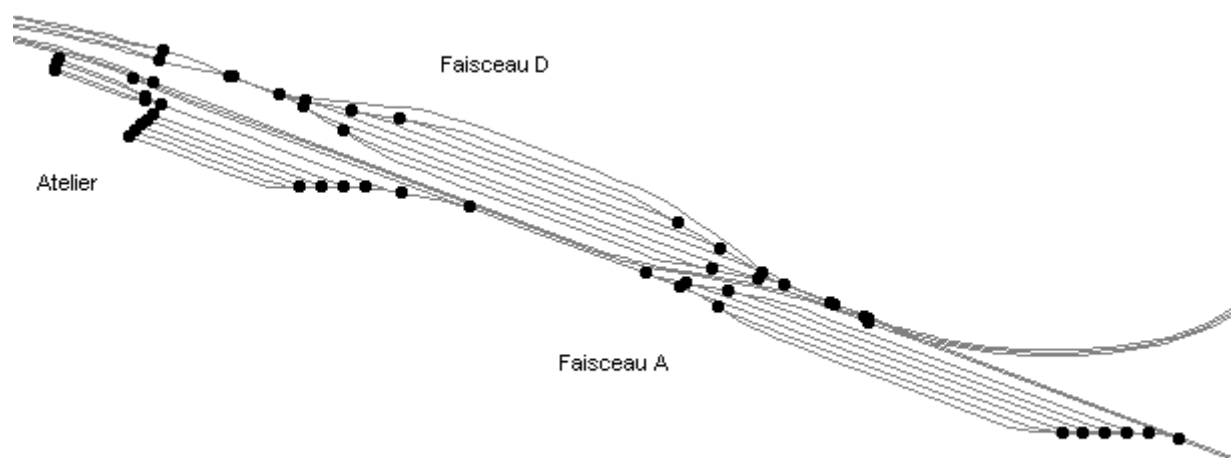
Consigne locale à Marseille St Charles – Marseille Blancarde et Bif des Chartreuses :

Toute circulation de ou vers Marseille St Charles circule à 30 km/h à partir de la Bif des Chartreuses.

Toute circulation au sein de Marseille Blancarde circule à marche prudente dans les faisceaux. Les éléments TGV rentrant au dépôt s'annoncent à l'entrée de Blancarde avant direction vers les faisceaux de remisages. Les éléments non TGV réversible tracent directement leur route vers l'atelier soit par voies extérieures (avec refoulement à la voie R) soit par la voie Atelier Sud et Atelier R. Les Sorties du dépôt de Blancarde se font par la voie de gauche, observer un STOP aux sorties des Faisceaux de Remisage Atelier Nord, Atelier Sud. Les rames non TGV sortant de l'Atelier R évoluent jusqu'à l'aiguille Atelier Sud / Atelier R et refoulent voie R puis évoluent par voies extérieures et s'annoncent avant de s'engager sur la jonction Atelier Nord / Atelier R. Consultez les prescriptions diverses pour les manœuvres d'entrée/sortie du dépôt.

Toute circulation dans la Bif des Chartreuses voyageurs doit être éclairée.

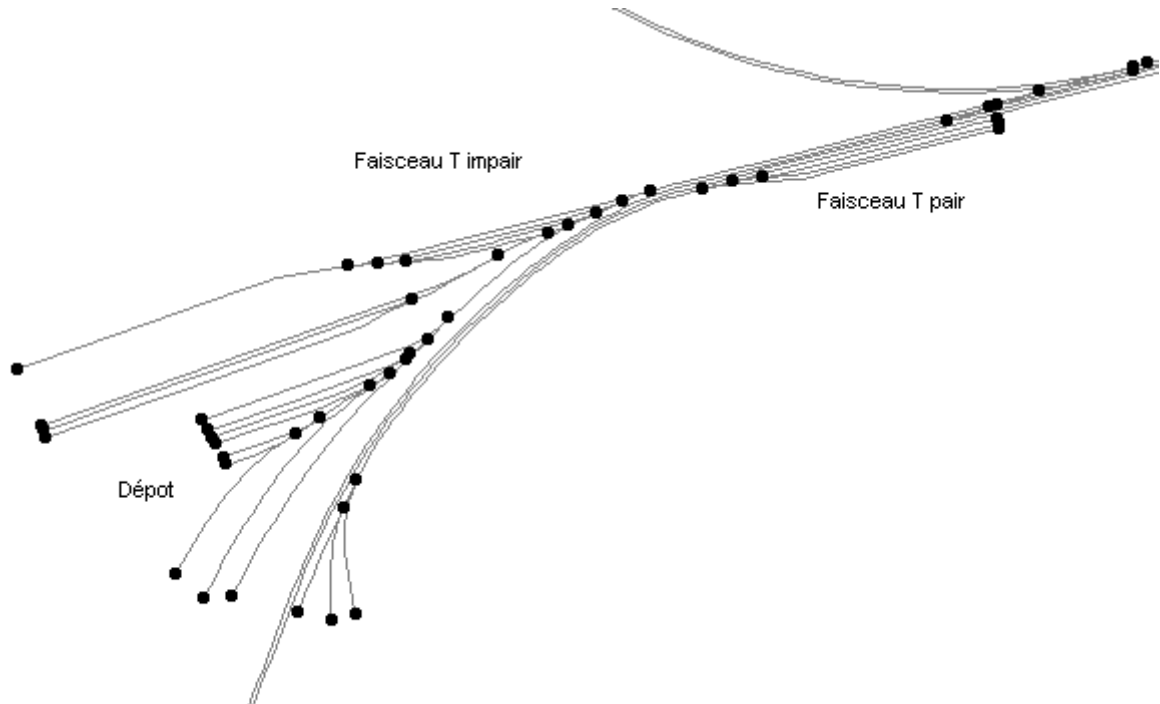
ANNEXE 2 NIMES TRIAGE



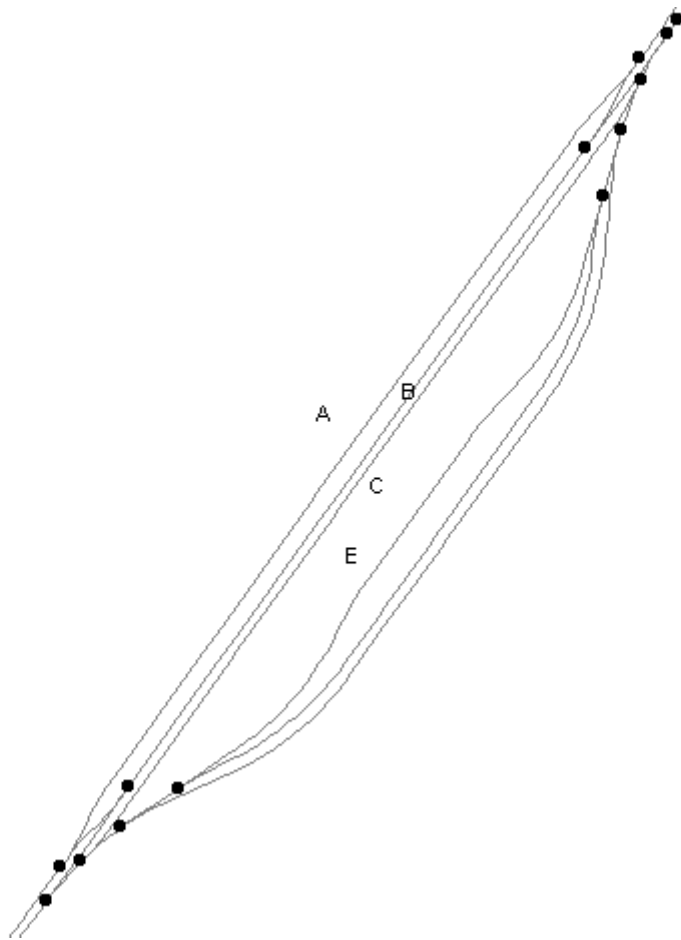
Toutes les circulations dans les faisceaux A et D se font à 30 km/h maximum. Les évolutions vers les Ateliers par le faisceau A se font en refoulement à 10 km/h maximum. Aucune consigne ne régit les déplacements sur les voies principales.

ANNEXE 3 NIMES DEPOT – GARAGE

Les rames TGV garent au faisceau T pair en revenant de Nîmes voyageur. La rentrée au dépôt se fait par évolution en faisceau T impair et est interdite aux éléments automoteurs sauf autorails.



ANNEXE 4 NIMES VOYAGEURS



Seuls les éléments automoteurs ou rames réversibles non TGV sont susceptibles d'être accueillies voie E. Tous les autres arrêts commerciaux en gare de Nîmes sont réalisés voie A, B ou C.

4. Prescriptions réglementaires

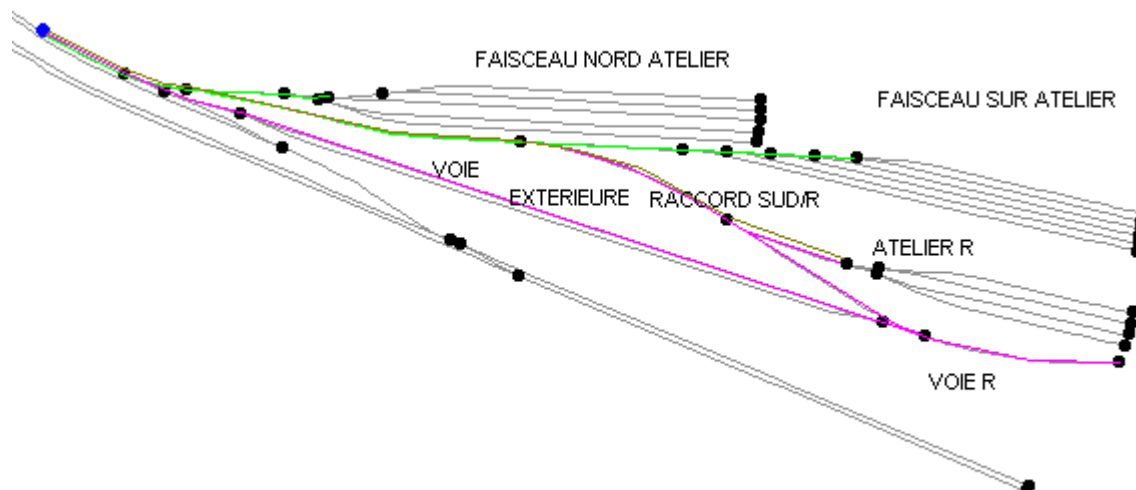
Les essais de freins pour les rames appelées à circuler sur cette ligne doivent impérativement être réalisés à chaque mise en service d'un poste de conduite sauf en cas de rebroussement sur LGV.

La circulation de rames autres que TGV sur la ligne entre Bif. des Tuilleries et Raccordement de Redessan ne peut se faire qu'avec un 22200 équipée TVM sans dépasser 200 km/h ou une 67200 équipée TVM sans dépasser 90 km/h.

Consigne Locale – Etablissement Traction de Marseille Blancarde.

EVOLUTION AU SEIN DU DEPOT DE MARSEILLE BLANCARDE.

Evolution ENTRANTE AU DEPOT :



A partir du point Bleu, faites-vous reconnaître par le dépôt. Les TGV évoluent selon le tracé vert, à savoir rentrer directement dans le faisceau NORD ATELIER ou SUD ATELIER selon les indications du surveillant de dépôt. Les éléments électriques réversibles évoluent par la voie extérieure et se rendent sur la voie R. La visite à l'arrivée s'effectue sur la voie R si le temps le permet ou sur la voie extérieure en cas d'occupation de la voie R. Une fois le passage sur la voie R effectué, refouler sur le raccord SUD / R jusqu'à l'aiguille voie SUD ATELIER / R ATELIER. Tirer alors dans l'atelier R. Les éléments automoteurs X72500 évoluent par la voie ocre : voie SUD ATELIER puis RACCORD SUD / R et rentrée à l'atelier R.

Evolution SORTANTE DU DEPOT :

Les TGV sortant du faisceau SUD et NORD ATELIER évoluent tout droit vers le point de sortie. Les éléments automoteurs sortant de l'atelier R évoluent par le raccord SUD / R et suivent la voie TGV. Les évolutions sortant par cette voie doivent se faire reconnaître **avant** d'évoluer et obtenir l'accord de la sortie. Les éléments réversibles électriques sortent par la voie R après refoulement sur le raccord SUD / R puis la VOIE EXTERIEURE SUD.

La variante de sortie TGV consiste à tirer jusqu'au point d'entrée puis à refouler par VOIE SUD puis RACCORD SUD / R jusqu'à la voie R. Se faire reconnaître puis évoluer sur la voie extérieure SUD pour se faire reconnaître et quitter le dépôt.